

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD518

présenté par

M. Villedieu, M. Barthès, M. Beaurain, M. de Fournas, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin,
M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Marchio et M. Meurin

ARTICLE 6

Supprimer les alinéas 4 et 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principal apport du texte au développement agricole consiste à inclure les notions de souveraineté alimentaire, de transition agroécologique et climatique. Si ces notions sont parfaitement recevables, l'établissement de plans prioritaires pluriannuels de transition agroécologique et climatique et de souveraineté relève d'un dispositif technocratique inutile. L'amendement propose donc d'abolir la mise en place de ces plans.